

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Plan Rhône - Année 2019 - Demandes de participations financières d'investissement
du Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite aux inondations des 3 et 4 décembre 2003, causées par les crues du Rhône, qui ont touché plus de 12 000 personnes sur l'ensemble du delta du Rhône et occasionné plus de 700 millions d'euros de dommages, les pouvoirs publics ont engagé un vaste plan de lutte contre les inondations, intitulé Plan Rhône.

La signature du contrat de projets interrégional (CPIER) Plan Rhône le 21 mars 2007 a permis de contractualiser sur la période 2007/2014 la réalisation de 182 millions d'euros HT d'investissements sur les ouvrages de protection contre les inondations et de ressuyage des terres après inondations.

Le CPIER Plan Rhône a été reconduit pour la période 2015-2020 et prévoit un montant total d'investissements estimé à 259 millions d'euros HT en ce qui concerne son volet d'actions de protection contre les inondations.

Par délibération du 26 octobre 2007, le Conseil départemental a approuvé une convention départementale d'application du CPIER.

Dans ce cadre, le Département peut être sollicité par les différents maîtres d'ouvrage du Plan Rhône (communes et groupements de communes), à hauteur de 25 % du montant HT des investissements, étant précisé que le Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) est le principal maître d'ouvrage de ce Plan, puisqu'il a compétence pour réaliser des études et travaux de protection contre les inondations sur le Rhône aval et son delta.

Pour permettre le financement des opérations du Plan Rhône, le Conseil départemental a ouvert en 2007 une autorisation de programme d'un montant de 21 157 063 € dont le solde disponible s'élève à 3 811 031 €

Dans le cadre du Plan Rhône, une demande de participation financière a été formulée par le Symadrem pour la 3ème phase des travaux de sécurisation du Plan de gestion des ouvrages en période de crue (PGOPC).

Afin d'adapter au mieux la surveillance des ouvrages et les décisions prises en périodes de crues, le Symadrem envisage d'installer 28 stations limnométriques le long du delta du Rhône. Ces stations permettront de recueillir les données des hauteurs d'eau en temps réel en différents lieux sur le périmètre d'intervention du syndicat, constituant ainsi un véritable réseau de surveillance des hauteurs d'eau au droit des digues du delta du Rhône.

Le Symadrem prévoit également d'installer 600 bornes de repère au droit des ouvrages d'endiguement, afin de faciliter la surveillance de ceux-ci en période de crue.

Le coût total estimatif de cette opération s'élève à 465 000 €HT, selon le détail suivant :

Implantation de limnigraphes :	420 000 €HT
Installation de bornes de repère :	45 000 €HT

TOTAL :	465 000 €HT

Le démarrage de cette opération est prévu après l'attribution des subventions sollicitées.

La participation financière du Département attendue par le Symadrem est de 6,667 %, soit 31 000 €

Un financement de l'Union Européenne (FEDER) a été sollicité à hauteur de 232 500 €(50 %).

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

- Etat : : 139 500 €(30%),
- Région Sud : : 31 000 €(6,667%),
- Région Occitanie : 15 500 €(3,333%),
- Département du Gard : 15 500 €(3,333%),

Par ailleurs, également dans le cadre du Plan Rhône, une demande de participation financière a été formulée par le Symadrem pour la réalisation de travaux de renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite et Port-Saint-Louis-du-Rhône en rive gauche.

Cette opération concerne les travaux à réaliser :

- en rive gauche sur le tronçon de digue s'étendant du point kilométrique (PK) 316.5 au PK 323.5 (du canal de navigation au centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône),
- en rive droite du PK 313 au PK 323.5 (de la Louisiane jusqu'au domaine de la Palissade).

Pour la réalisation de ces travaux, le Symadrem procédera également à des acquisitions de parcelles d'une superficie totale de 84,3 hectares, situées dans l'emprise de la digue projet, ou dans la zone délaissée (entre la digue actuelle et la digue projet), ou en dehors de ces zones mais qui pourront servir de zone d'emprunt ou pour des mesures environnementales.

Le coût total estimatif de cette opération s'élève à 2 050 000 €HT, selon le détail suivant :

Acquisitions foncières :	528 000 €HT
Maîtrise d'œuvre des phases de conception et de réalisation des ouvrages :	1 010 400 €HT
Assistance foncière à maîtrise d'ouvrage :	120 000 €HT
Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) :	126 300 €HT
Prestations diverses (contrôles extérieurs, études) :	265 300 €HT

	TOTAL : 2 050 000 €HT

La réalisation de cette opération est prévue du 4ème trimestre 2019 au 3ème trimestre 2024.

La participation financière du Département attendue par le Symadrem est de 25 %, soit 512 500 €

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

- Etat : : 820 000 €(40%),
- Région Sud : : 615 000 €(30%),
- EPCI (ACCM et Métropole d'Aix-Marseille-Provence) : : 102 500 €(5%)

Ce plan de financement est conforme à la clé de répartition des financements telle que fixée par les statuts de ce syndicat mixte dont le Département est membre.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL